



RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

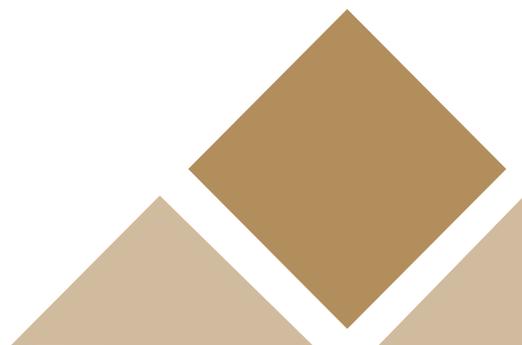
## DU SERVICE PUBLIC

### Assainissement collectif

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

#### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



# Sommaire

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>	<b>13</b>
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.1.2. Tarifs non domestiques	14
2.2. Facture d'assainissement type	14
2.3. Recettes	16
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>21</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	26
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)	28
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>29</b>
4.1. Montants financiers	29
4.2. État de la dette du service	31
4.3. Amortissements	31
4.4. Epargne brute	31
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement</b>	<b>32</b>

5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	32
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	32
<b>6.</b>	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>33</b>
<b>6.1.</b>	<b>Braconne Charente</b>	<b>33</b>
<b>6.2.</b>	<b>Périmètre 2018</b>	<b>34</b>
<b>6.3.</b>	<b>Roullet-Saint-Estèphe</b>	<b>35</b>
<b>6.4.</b>	<b>Global</b>	<b>36</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême
- Communes desservies : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Jauldes, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Roulet-Saint-Estèphe, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voueil-et-Giget, Vindelle, Vouzan.

### GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Braconnne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
GrandAngoulême – Périmètre 2018	Régie	ANGOULÊME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Roullet-Saint-Estèphe	Concession de service	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

\*Certaines communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte et/ou d'installation de traitement.

### GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



5 km



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux  
Conception : Charente-Eaux - Céline Pomin  
Assainissement\_Collectif.qxp  
Date : 13/11/2020

Limites des services

• STEU

Exploitants

□ Sans service AC

□ Régie

■ Délégation - AGUR

▨ Régie avec prestation - AGUR

■ Délégation - SAUR

▨ Régie avec prestation - SAUR

■ Délégation - VEOLIA EAU

▨ Régie avec prestation - VEOLIA EAU

▨ Régie avec prestation - DUTARTRE

▨ Régie avec prestation - SUEZ

## 1.2. Cadre contractuel

### 1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
<b>Braconne Charente</b>				
Braconne Charente	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2024*acté par délibération du 13/12/2023
<b>Périmètre 2018</b>				
GrandAngoulême	Régie			
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>				
Roulet-Saint-Estèphe	AGUR	Affermage	01/01/2012	31/12/2026

### 1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
<b>Braconne Charente</b>		
Avenant n°1	27/12/2016	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la station d'épuration de la Chignolle
Avenant n°2	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Avenant n°4	30/03/2023	Intégration de nouveaux équipements situés sur les communes de Balzac, Marsac et Vindelle, révision de la rémunération du délégataire, actualisation du règlement de service et remplacement certains indices pris en compte dans le calcul de la formule de révision
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>		
Avenant n°1	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Avenant n°4	25/03/2023	Mise en place d'une convention pour le rejet des eaux usées de Roulet-Saint-Estèphe dans le réseau de La Couronne et le traitement à la station d'épuration des Murailles (Fléac), ajout de prix au BPU pour le géoréférencement des ouvrages neufs ou renouvelés en classe « A », actualisation du règlement de service et remplacement certains indices pris en compte dans le calcul de la formule de révision
Avenant n°5	21/12/2023	L'avenant n°5, signé le 21 décembre 2023, a acté le changement de l'indice d'indexation de l'électricité entrant dans la formule de variation de prix.

### 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

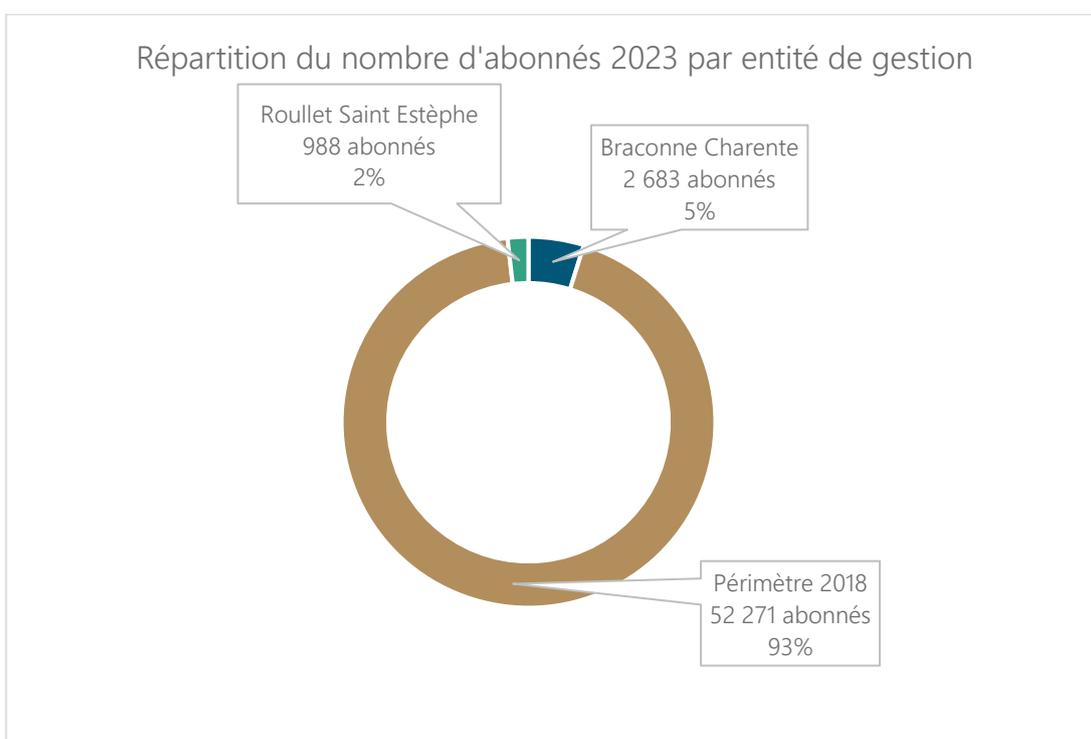
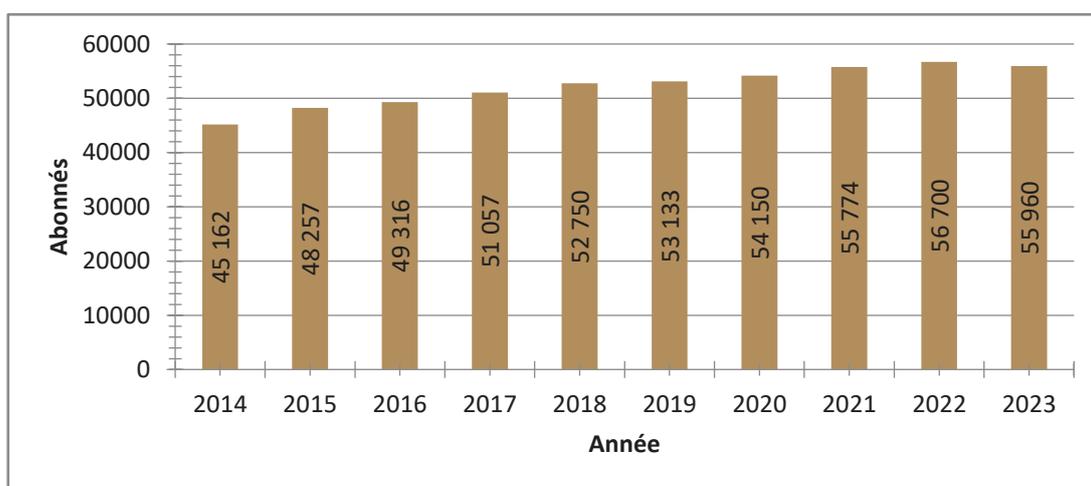
<b>Partie</b>	<b>Tâche</b>
<b>Braconne Charente</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
<b>Périmètre 2018</b>	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6 ml, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'assainissement collectif a desservi 55 960 abonnés représentant une population de 112 279 habitants (1) (soit 2,01 habitants/abonné).

<b>Nombre total d'abonnés en 2022</b>	56 700 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2023</b>	55 960 abonnés
<b>Dont abonnés domestiques en 2023</b>	55 922 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2023</b>	38 abonnés
<b>Variation en %</b>	-1,31 %

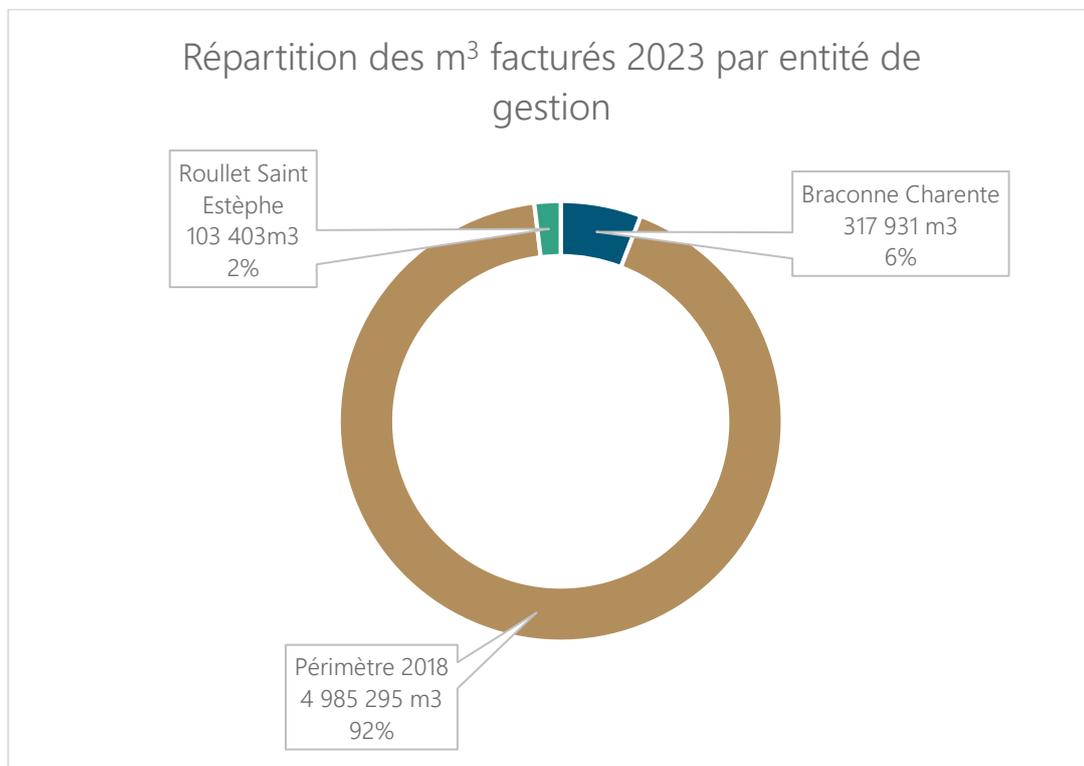
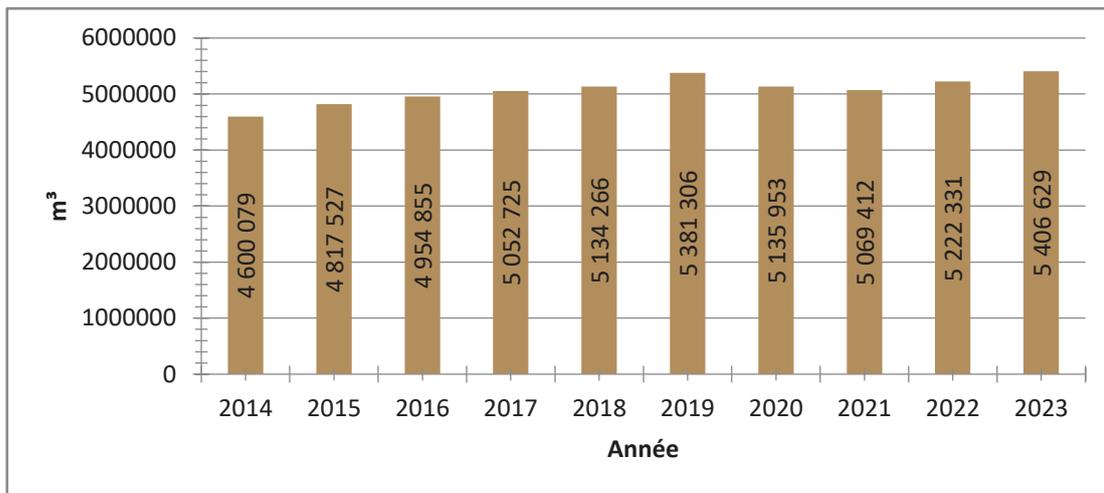
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,12 abonnés/km pour l'année 2023.



<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques (1 <sup>2</sup> )	4 952 725	5 098 851	2,95
Abonnés non domestiques	269 606	307 778	14,16
<b>Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)</b>	<b>5 222 331</b>	<b>5 406 629</b>	<b>3,53</b>



<sup>2</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

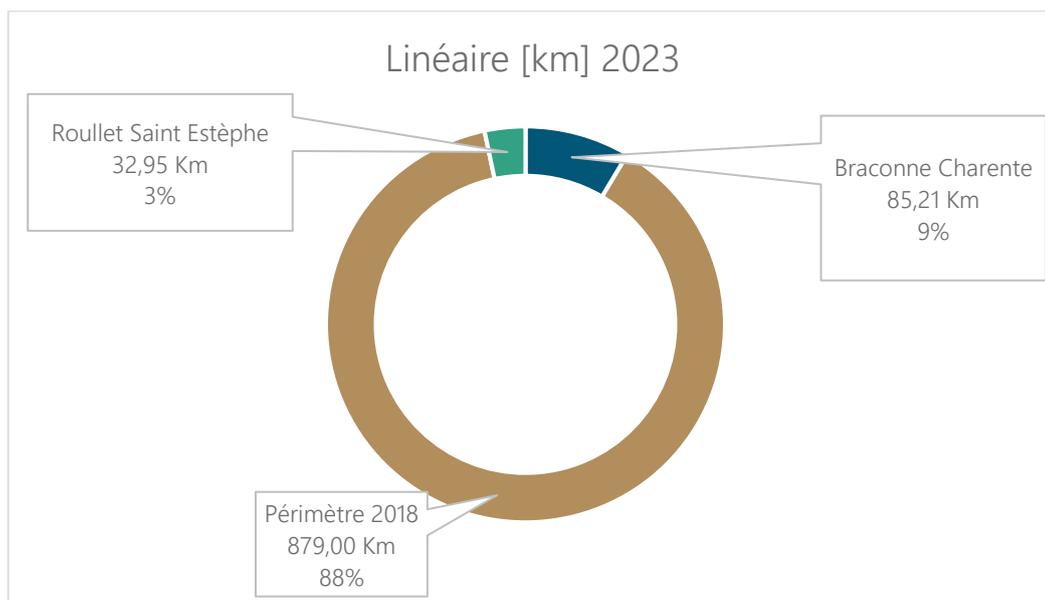
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **39** en 2023 (35 en 2022).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,63 km de réseau unitaire,
- 980,52 km de réseau séparatif d'eaux usées (y compris linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 997,16 km (992,04 km en 2022).



## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Caractéristiques générales des stations :

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministérielle

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Braconne Charente</b>						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	AM du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
<b>Périmètre 2018</b>						
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21 Juillet 2015	L'Echelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis l'Anguienne

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS du 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 2015	Le Ru Bagnaud
Station d'épuration de La Braconne	Mornac	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	Mouthiers-sur-Boème	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>						
Station d'épuration	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
<b>Braconnne Charente</b>		
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	0,00	78,70
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	0,31	0,76
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	0,00	12,80
<b>Périmètre 2018</b>		
Station d'épuration "Angoulême - Frégeneuil " 0516015V004	1 395	1 235
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	3,37	3,87
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	3,60	7,25
Station d'épuration de Dirac 0516120V003	6,21	0,00
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	571	427
<b>Total</b>	<b>1 979,49</b>	<b>1 765,38</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Braconnne Charente**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,8314 €/m <sup>3</sup>	<b>0,7842 €/m<sup>3</sup></b>	-5,68 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,0660 €/m <sup>3</sup>	<b>1,2080 €/m<sup>3</sup></b>	13,32 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,8973 €/m <sup>3</sup>	<b>1,9922 €/m<sup>3</sup></b>	5,00 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Roulet-Saint-Estèphe**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,5846 €/m <sup>3</sup>	<b>0,5362 €/m<sup>3</sup></b>	-8,28 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,3130 €/m <sup>3</sup>	<b>1,4560 €/m<sup>3</sup></b>	10,89 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

## 2.1.2. Tarifs non domestiques

La délibération en vigueur précise le coefficient de dégressivité en fonction des volumes consommés par les entreprises à appliquer à la part variable ci-dessous :

- De 0 à 6 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 1
- De 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,80
- De 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,60
- Au-delà 24 001 m<sup>3</sup> : coefficient de 0,5

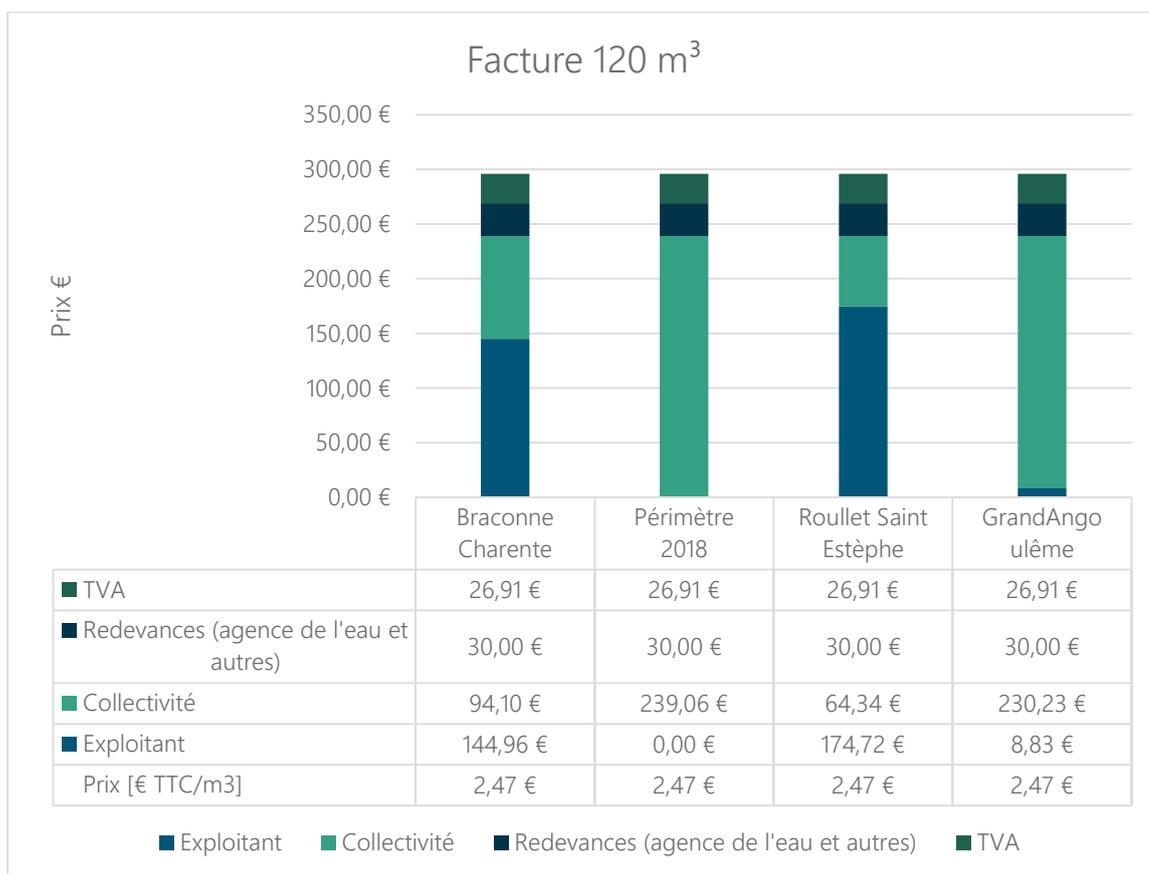
## 2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>Braconnne Charente</b>	Part de la collectivité	99,77 € HT	<b>94,10 € HT</b>
	Part du délégataire	127,92 € HT	<b>144,96 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	25,77 €	<b>26,91 €</b>
	<b>Total HT</b>	257,69 €	<b>269,06 €</b>
	<b>Total TTC</b>	283,46 €	<b>295,97 €</b>
<b>Périmètre 2018</b>	Part de la collectivité	227,68 € HT	<b>239,06 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024
	Montant de la TVA	25,77 €	<b>26,91 €</b>
	<b>Total HT</b>	257,68 €	<b>269,06 €</b>
	<b>Total TTC</b>	283,44 €	<b>295,97 €</b>
<b>Roulet-Saint-Estephe</b>	Part de la collectivité	70,15 € HT	<b>64,34 € HT</b>
	Part du délégataire	157,56 € HT	<b>174,72 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	25,77 €	<b>26,91 €</b>
	<b>Total HT</b>	257,71 €	<b>269,06 €</b>
	<b>Total TTC</b>	283,48 €	<b>295,97 €</b>

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1



## 2.3. Recettes

- Braconnne Charente

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	211 779,00	223 881,00
Régularisations (+/-)	1 797,00	21 055,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>213 576,00</b>	<b>244 936,00</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	37 036,24	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>37 036,24</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>250 612,24</b>	<b>244 936,00</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevances assainissement abonnés	255 497,00	<b>337 483,00</b>
Régularisations (+/-)	6 931,00	<b>23 366,00</b>
<b>Total des recettes de facturation</b>	<b>262 428,00</b>	<b>360 849,00</b>
Recettes liées aux travaux	35 019,00	<b>30 367,00</b>
Autre recette	611,00	656,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>35 630,00</b>	<b>31 023,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>298 058,00</b>	<b>391 872,00</b>

### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	54 093,00	<b>68 888,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>54 093,00</b>	<b>68 888,00</b>

- Périmètre 2018

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 730 996,00	9 382 223,44
Recette pour boues et effluents importés	139 038,08	95 001,49
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>8 870 034,08</b>	<b>9 477 224,93</b>
Recettes liées aux travaux	888 400,21	833 919,55
Contribution exceptionnelle du budget général	244 293,00	240 919,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 132 693,21</b>	<b>1 074 838,55</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 002 727,29</b>	<b>10 552 063,48</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	46 239,31	31 059,25
<b>Total des recettes</b>	<b>46 239,31</b>	<b>31 059,25</b>

- Roulet-Saint-Estèphe

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	48 223,39	47 414,44
Régularisations (+/-)	930,89	-75,89
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>49 154,28</b>	<b>47 338,55</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	8 048,71	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>8 048,71</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>57 202,99</b>	<b>47 338,55</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevances assainissement abonnés	102 628,81	106 151,93
Régularisations (+/-)	-	-159,16
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>102 628,81</b>	<b>105 992,77</b>
Travaux	13 050,48	5 995,92
<b>Total des autres recettes</b>	<b>13 050,48</b>	<b>5 995,92</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>115 679,29</b>	<b>111 988,69</b>

#### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	22 203,25	21 600,75
<b>Total des recettes</b>	<b>22 203,25</b>	<b>21 600,75</b>

- GrandAngoulême

**Recettes de la collectivité :**

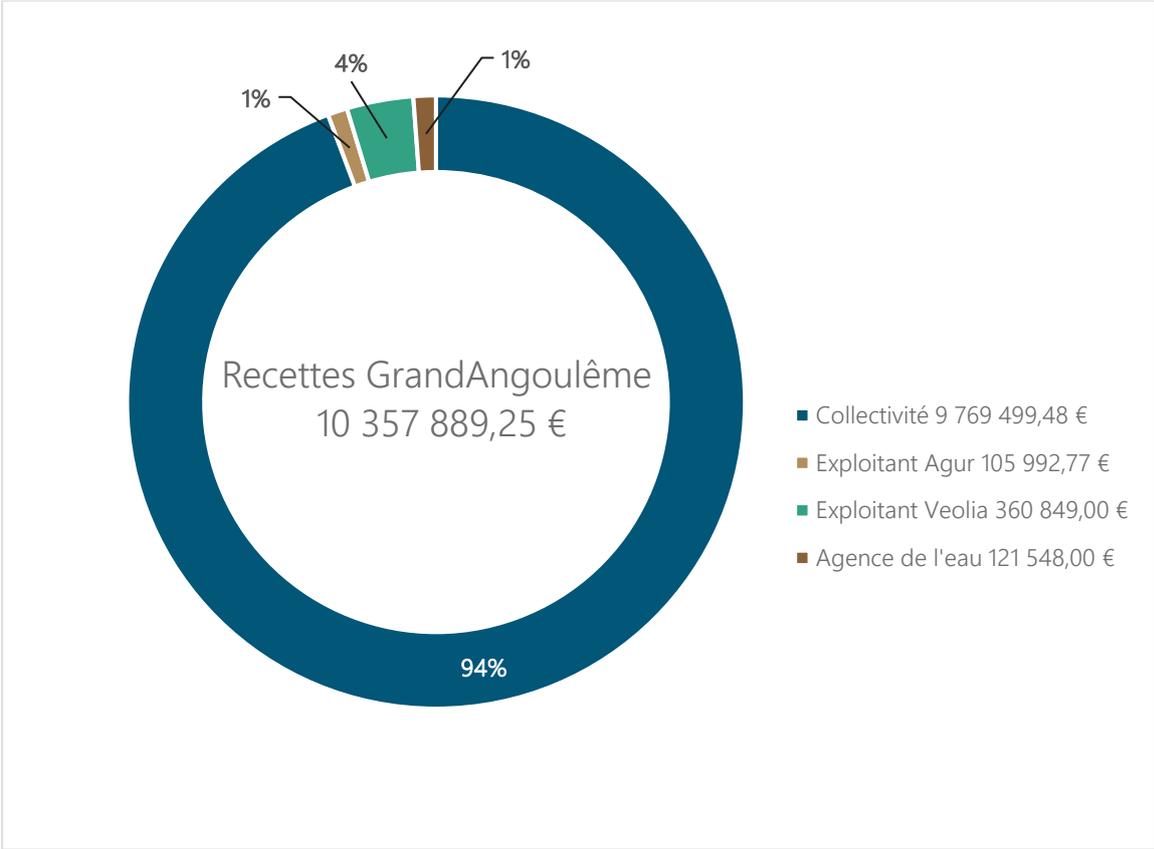
Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 990 998,39	9 653 518,88
Régularisations (+/-)	2 727,89	20 979,11
Recette pour boues et effluents importés	139 038,08	95 001,49
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>9 132 764,36</b>	<b>9 769 499,48</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	343 284,13	-
Recettes de raccordement	888 400,21	833 919,55
Contribution exceptionnelle du budget général	243 309,00	240 919,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>1 474 993,34</b>	<b>1 074 838,55</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 607 757,70</b>	<b>10 844 338,03</b>

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevances assainissement abonnés	358 125,81	443 634,93
Régularisations (+/-)	6 931,00	23 206,84
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>365 056,81</b>	<b>466 841,77</b>
Travaux	48 069,48	36 362,92
Autre recette	611,00	656,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>48 680,48</b>	<b>37 018,92</b>
<b>Total des autres recettes</b>	<b>413 737,29</b>	<b>503 860,69</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	122 535,56	121 548,00
<b>Total des recettes</b>	<b>122 535,56</b>	<b>121 548,00</b>



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,94 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires</li> </ul>	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</li> </ul>	1 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
<b>Braconne Charente</b>	10	5	10	2	oui	10	0	0	0	0	0	0	0	37
<b>Périmètre 2018</b>	10	5	10	4	oui	13	13	10	10	10	10	10	10	115*
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	70

\* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 107\*\***

\*\*l'indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

### 3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système collecte et de traitement des eaux usées

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)
<b>Braconne Charente</b>							
Station d'épuration Neuillac	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	100	100	100	6,47
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	100	100	100	8,40
Station d'épuration de Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	100	100	100	9,93
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100	100	100	78,60
Station d'épuration de Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	100	100	100	3,12

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)
Station d'épuration La Chignolle	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	100	100	100	6,34
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100	100	0	42,40
Station d'épuration de Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	100	100	100	16,30
<b>Périmètre 2018</b>							
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100	100	100	3 965,00
Station d'épuration de Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	100	100	100	13,10
Station d'épuration de Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	100	100	100	23,80
Station d'épuration de Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	100	100	100	9,31
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100	100	100	1 374,00
Station d'épuration de Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	100	100	100	11,10
Station d'épuration de La Braconne	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	100	100	100	39,00
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	100	100	100	135,00
Station d'épuration de Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	100	100	100	15,90
Station d'épuration de Voeuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	100	100	100	7,89

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)
Station d'épuration de Petit Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	100	100	100	1,76
Station d'épuration de Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	100	100	100	5,92
Station d'épuration de Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	100	100	100	30,70
Station d'épuration de Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	100	100	100	2,26
Station d'épuration de Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	100	100	100	0,00
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>							
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100	100	100	54
<b>Conformité globale* %</b>				<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>99,27</b>	

\*Ces indicateurs résultent des conformités des stations d'épuration du service pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub>.

### 3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P254.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)
<b>Braconnne Charente</b>					
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100	78,60
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100	42,40
<b>Périmètre 2018</b>					
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100	3 965,00
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100	1 374,00
<b>Roulet-Saint-Estèphe</b>					
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100	54,00
<b>Conformité globale* %</b>				100	

\*Cet indicateur résulte des stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub>.

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
<b>Braconnne Charente</b>	
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100
<b>Périmètre 2018</b>	
Station d'épuration "Angoulême- Frégeneuil" 0516015V004	100
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	100
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	100
Station d'épuration de Dirac 0516120V003	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
<b>A1</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
<b>A2</b>	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
<b>A3</b>	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
<b>A4</b>	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
<b>A5</b>	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
<b>A6</b>	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 points</b>

#### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*							Partie B	Partie C	Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6				
<b>Braconné Charente</b>	20	10	20	0	10	0	0	0	<b>60</b>	
<b>Périmètre 2018</b>	20	0	20	20	10	10	0	10	<b>90*</b>	
<b>Roullet-Saint-Estèphe</b>	20	0	0	0	0	10	0	0	<b>30</b>	

\* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2022 : 89\*\***

\*\*l'indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub> de chaque périmètre

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 492 720,68	<b>1 458 228,50</b>
Montants des subventions en €	0,00	<b>0,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€ HT)
Braconne Charente	BALZAC - rue des Chais	Extension réseau EU - pose de 98 ml de PP DN 160 mm, réalisation de 7 branchements EU en PVC 125 mm (soit 36 ml)	45 000,00
	CHAMPNIERS - rue de la Menthe (phase 3)	Renouvellement (réhabilitation) réseau EU - pose de 276 ml de PVC DN 160 mm, de 79 ml de PVC 125 mm (soit 13 branchements) et pose d'un refoulement en PEHD 75 mm sur 213 ml	200 000,00
Périmètre 2018	GOND-PONTOUVRE - rue du Petit Vouillac	Extension réseau EU - pose de 20 ml de PVC DN 160 mm, et de 220 ml de PEHD DN 63 mm	40 000,00
	ANGOULEME - 110 et 115 rue de Basseau	Renouvellement de 2 branchements en PVC DN 125 mm (soit 9 ml)	5 000,00
	ISLE D'ESPAGNAC - rues de la Paix et Gambetta	Chemisage de 60 ml de AC DN 150 mm	25 500,00
	SERS - route de Charras	Extension réseau EU - pose de 410,85 ml de PVC DN 160 mm, et de 88,70 ml de PVC DN 125 mm (soit 14 branchements)	127 000,00
	LA COURONNE - rue de la Libération	Création d'un réseau séparatif EU - pose de 370 ml de PVC DN 200 mm et de 81 ml de PVC DN 125 mm (soit 9 branchements)	171 950,85
	ISLE D'ESPAGNAC - rue Denis Papin	Renouvellement (réhabilitation) pose de 169 ml de PVC DN 160 mm et de 10 branchements en PVC DN 125 mm (soit 52 ml)	166 220,00

ISLE D'ESPAGNAC- rue de la Paix	Renouvellement (réhabilitation) pose de 78 ml de PVC DN 160 mm et de 7 branchements en PVC DN 125 mm (soit 43 ml)	
NERSAC - rue des Champs de la Rivière (Cité Foucaudie)	Renouvellement (réhabilitation) pose de 110 ml de PVC DN 160 mm et de 9 branchements en PVC DN 125 mm (soit 32 ml)	121 100,00
NERSAC - Rrue Madame Curie	Renouvellement (réhabilitation) pose de 74 ml de PVC DN 200 mm et de 5 branchements en PVC DN 125 mm (soit 20 ml)	103 000,00
ANGOULEME - chemin de Fontbelle	Extension réseau EU - pose de 295 ml de PVC DN 160 mm, et de 19 ml de PVC DN 125 mm (soit 6 branchements)	126 475,00
SOYAUX - rue de la Jauffertie	Extension réseau EU - pose de 203 ml de PVC DN 160 mm, et de 44 ml de PVC DN 125 mm (soit 10 branchements)	85 900,00
GARAT - rue de La MercèreGravelle	Extension réseau EU - pose de 102 ml de PVC DN 160 mm, et de 3 ml de PVC DN 125 mm (soit 1 branchement)	52 142,65
DIGNAC - rue des Ecoles	Extension réseau EU - pose de 45 ml de PVC DN 53/63 mm	11 290,00
SOYAUX - allée des Chaumes/la Cigogne	Extension réseau EU - pose de 172 ml de PVC DN 160 mm, et de 54 ml de PVC DN 125 mm (soit 8 branchements)	84 000,00
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE - rue Alcide Bassoulet	Extension réseau EU - pose de 125 ml de PVC DN 160 mm, et de 15 ml de PVC DN 125 mm (soit 2 branchements)	40 800,00
RUELLE SUR TOUVRE -rue Franz Schubert	Renouvellement (réhabilitation) pose de 59,50 ml de PVC DN 160 mm	23 650,00
DIRAC - Le Boisseau	Extension réseau EU - pose de 34,7 ml de Fonte DN 150 mm et de 10,5 ml de PVC DN 160 mm	29 200,00
<b>Total</b>		<b>1 458 228,50</b>

## 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 937 056,26	<b>20 545 307,72</b>
Montant remboursé en en €	En capital	1 654 396,28	<b>1 891 748,54</b>
	En intérêts	445 702,25	<b>557 392,91</b>

## 4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **3 087 178,17 €** (2 947 929,52 € en 2022).

## 4.4. Epargne brute

Pour l'année 2023, l'épargne brute du service a été de **3 242 670,72 €**.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 16252.6 \* Euros.

\* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 5 000 € en 2023 pour les actions suivantes :

- Formation d'ingénieur Cubain par CubaCoop

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

## 6.1. Braconnne Charente

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 610	2 683
VP.068	Volume facturé (m³)	264 206	317 931
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	80,13	85,21
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	530 097,00	674 673,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	202 520,68	245 000,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 920	3 927
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,31	92,26
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,36	2,47
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	37
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	75,29
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,49	7,04
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,39	0,51
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	60	60
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,97	0,75
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

## 6.2. Périmètre 2018

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	53 094	52 271
VP.068	Volume facturé (m³)	4 866 208	4 985 295
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	879	879
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	20 285,65	16 252,60
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	8 916 273,39	9 508 284,18
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 290 200,00	1 213 228,50
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	108 211	106 534
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33	37
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 979,18	1 673,12
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,36	2,47
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	115
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0042	0,0033
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,02	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	6,60
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,11	0,11
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	90	90
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,46	1,86
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,60	0,48

### 6.3. Roulet-Saint-Estèphe

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	996	1 006
VP.068	Volume facturé (m³)	91 917	103 403
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	32,91	32,95
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	2 757,51	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	173 986,34	174 932,07
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	0,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 800,46	1 818
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,36	2,47
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,03	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,94	0,91
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,95	0,14
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,99	1,86
P258.1	Taux de réclamations (%)	1,51	3,98

## 6.4. Global

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	56 700	55 960
VP.068	Volume facturé (m³)	5 222 331	5 406 629
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	992,04	997,16
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	23 043,16*	16 252,60*
VP.182	Encours total de la dette (€)	20 937 056,26	20 545 307,72
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	9 620 356,73	10 357 889,25
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 492 720,68	1 458 228,50
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	113 932	112 279
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	35	39
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 979,49	1 765,38
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,36	2,47
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0044*	0,0030*
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,02	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,48	6,45
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,16	0,14
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	89	89
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,66	6,34
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,38	4,06
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,59	0,52

\* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).